



## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « CALENDRIER DE L'AVENT - AVENTURES OCÉANES»

### ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

AVENTURES OCÉANES, situé LES PINS BLEUS 40530 LABENNE et immatriculée sous le numéro SIREN “938 672 979”, ci-après dénommée « Société Organisatrice » et représentée par Madame CRESSEND Charline, organise un Jeu gratuit du 01/12/2025 au 31/12/2025 inclus intitulé : «CALENDRIER DE L'AVENT» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Toute participation parvenue à la Société Organisatrice en dehors de la période de Jeu entraînera la nullité de la participation.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft. Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception de Charline CRESSEND ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

La participation au Jeu est gratuite et n'implique aucune obligation ni engagement d'achat pour les participants. Toutefois, certains lots offerts par les Partenaires peuvent nécessiter un montant minimum d'achat ou présenter des conditions spécifiques d'utilisation, mentionnées dans la description détaillée de chaque lot.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu se fait par voie électronique, aux dates indiquées dans l'article 1 sur les pages [Instagram](#) et [Facebook](#) de la Société Organisatrice.

Ces URL sont accessibles depuis les réseaux sociaux Instagram et Facebook de la Société.

La participation au Jeu s'effectue de la manière suivante :

- Chaque jour, une publication présentera le cadeau du jour.
- Les participants devront s'abonner au compte Instagram ou à la page Facebook d'Aventures Océanes et du Partenaire du jour.
- Les participants devront aimer la publication associée au Jeu sur l'Instagram ou le Facebook d'Aventures Océanes
- Les participants devront commenter la publication associée au Jeu sur l'Instagram ou le Facebook d'Aventures Océanes et identifier un ami en commentaire. 1 commentaire = 1 participation.
- Les participants pourront repartager la publication en "story" pour bénéficier d'une chance supplémentaire.

A ce titre, tout autre mode de participation ne pourra être pris en compte.

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- Posséder un compte Instagram ou Facebook
- Accepter le présent règlement du Jeu
- Répondre à l'ensemble des conditions du Jeu

Toute participation incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Le Jeu étant accessible sur les plateforme Instagram et Facebook, en aucun cas Instagram et Facebook ne seront tenu responsables en cas de litige lié au Jeu. Instagram et Facebook ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice conformément à l'article 11 du présent règlement. Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google où toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

#### **ARTICLE 4 – DOTATION**

Un cadeau sera mis en jeu, chaque jour, du 1er au 24 décembre 2025. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables. Chaque lot est offert par l'Organisateur ou par un Partenaire mentionné.

Liste des lots et conditions (l'ordre présenté ci-après n'est pas représentatif de l'ordre de publication des cadeaux au cours du calendrier de l'Avent) :

- **Organisation d'un séjour plongée - AVENTURES OCÉANES**
  - La planification complète d'un voyage plongée pour 4 personnes maximum et pour une durée maximale de 14 jours par Aventures Océanes. La planification comprend la recherche de transports, d'activités et d'hébergements.
  - Valeur du lot : 420€

- Période de validité : Le voyage devra être organisé avant le 30/06/2026 pour un voyage entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées : Aventures Océanes - [contact@aventuresoceanes.fr](mailto:contact@aventuresoceanes.fr)
- **Organisation d'un séjour à l'île Maurice - TRAVEL PLANNER OCÉAN INDIEN**
  - La planification complète d'un séjour à l'Île Maurice pour 4 personnes maximum et pour une durée maximale de 14 jours par Travel Planner Océan Indien. La planification comprend la recherche de transports, d'activités et d'hébergements.
  - Valeur du lot : 800€
  - Période de validité : Le voyage devra être organisé avant le 30/06/2026 pour un voyage entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Travel Planner Océan Indien - [contact@travelplanner-oceanindien.com](mailto:contact@travelplanner-oceanindien.com)
- **Remise de 100€ sur votre prochain voyage - HONUA VOYAGES**
  - Remise de 100€ pour tout séjour d'un montant minimum de 2 000€ réservé auprès de l'agence de voyages Honua Voyages
  - Validité : remise valable jusqu'au 28/02/2026.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Honua Voyages - [honuavoyages.fr](mailto:honuavoyages.fr) - [infos@honuavoyages.fr](mailto:infos@honuavoyages.fr)
- **Coque de téléphone au choix - OCEANRESPECT**
  - Coque anti-choc biodégradable pour téléphone au choix parmi cette sélection : <https://www.oceansrespect.com/collections/coques-biodegradables-pour-telephon-e>
  - Valeur du lot : 35€
  - Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge du Partenaire.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Oceanrespect - [www.oceansrespect.com/](http://www.oceansrespect.com/) - [contact@oceansrespect.com](mailto:contact@oceansrespect.com)
- **Bon d'achat de 40€ - F2M**
  - Des lycras anti-uv différents: éco-responsables, sans filtres chimiques, haut de gamme et made in France
  - Valeur du lot : 40€. Pas de minimum d'achat.
  - Période de validité : Du 01/12/2025 au 31/01/2026
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : F2M - [info@f2m-protectionuv.fr](mailto:info@f2m-protectionuv.fr)
- **3 bons d'achat de 100€ - SEAFARI INTERNATIONAL**
  - Valable sur une croisière Seafari EGYpte, MALDIVES ou BAHAMAS.
  - Valeur du lot : 100€
  - Période de validité : Du 01/01/2026 au 31/12/2027
  - Nombre de gagnant : 3 gagnants
  - Coordonnées du Partenaire : Seafari International - [reservation@seafari-diving.com](mailto:reservation@seafari-diving.com)

- **Lunettes Evolve Apnea “Freeq V1” - APNEYA**
  - Valeur du lot : 99,90€
  - Colori : cerise
  - Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge du Partenaire.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Apneya - [contact@apneya.com](mailto:contact@apneya.com)
  
- **Cours de mermaiding - SWIM WITH ME**
  - Cours de Mermaiding en mer en Baie de Quiberon, shooting photo en sirène, briefing matériel, travail de l'ondulation et exploration départ plage. Location de combinaison non inclus.
  - Âge minimum : à partir de 7 ans
  - Valeur du lot : 50€
  - Période de validité : Été 2026 - voir agenda <http://www.swim-with-me.fr/>
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Swim with Me - [contact.swimwithme@gmail.com](mailto:contact.swimwithme@gmail.com) - <http://www.swim-with-me.fr/>
  
- **Journée “loto des espèces” - PARADIS DES BULLES**
  - Journée à bord d'un catamaran électrique pour découvrir la faune et la flore marines de Méditerranée. Au programme : petit cours de biologie marine, randonnées palmées, débriefing et repas inclus.
  - Valeur du lot : 135€
  - Période de validité : saison 2026
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Paradis des Bulles - [contact@leparadisdesbulles.fr](mailto:contact@leparadisdesbulles.fr) - <https://leparadisdesbulles.com/>
  
- **2 baptêmes de plongée - NAUTICA PLONGÉE**
  - Baptême de plongée en mer, matériel fourni.
  - Âge minimum : à partir de 8 ans
  - Valeur du lot : 80€ le baptême
  - Période de validité : Du 01/06/2026 au 30/09/2026
  - Nombre de gagnant : 2 gagnants
  - Coordonnées du Partenaire : Nautica Plongée - [contact@nautica-loisirs.com](mailto:contact@nautica-loisirs.com) - 20111 ORCINO - CALCATOGGIO (Corse)
  
- **1 plongée - ATLANTIS DIVING CENTER**
  - Inclus : le bloc, la ceinture de plomb et le transfert vers le site de plongée. Non inclus : le matériel de plongée
  - Valeur du lot : 42€
  - Période de validité : Du 01/01/2026 au 31/12/2026
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Atlantis Diving Center - [diving@atlantisgozo.com](mailto:diving@atlantisgozo.com) - Marsalforn, Gozo, Malte
  
- **Tirage d'art au format A5 “Plongeuse Bio” - SÉBASTIEN SALINGUE**
  - Edition exclusive limitée à 30 exemplaires, numérotée et signée. Le tirage sera accompagné de son certificat d'authenticité.

- Valeur du lot : 39€
- Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge de l'Organisateur.
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Sébastien Salingue - <https://sebastiensalingueauteur.jimdofree.com>

- **Lycra TOP Frozen noir - TOP STAR**

- Ce lycra Frozen est un « Must », obligatoire dans toute garde-robe de plongeur étanche, semi-étanche, humide, et/ou sportif : snorkeling, apnée, paddle, surf.
- Valeur du lot : 69€
- Tailles disponibles : S > XXXL (homme), S > XXL (femme)
- Envoi en France Métropolitaine en point relais. Frais de port à la charge du Partenaire.
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Top Star - [questions@topstar.fr](mailto:questions@topstar.fr)

- **Réduction de 50% sur une activité de plongée sous-glace - REDERIS PLONGÉE**

- Valable sur une activité de plongée sous-glace pour une personne
- Période de validité : Du 01/12/2025 au 01/12/2026
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Rederis - [contact@rederis.com](mailto:contact@rederis.com) - 66650 BANYULS SUR MER / Plongée sous-glace aux ANGLES (66)

- **1 baptême de plongée - CASC CAPBRETON**

- Baptême de plongée au canal d'Hossegor, matériel fourni.
- Âge minimum : à partir de 8 ans
- Valeur du lot : 70€ le baptême
- Période de validité : Du 01/06/2026 au 30/09/2026
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : CASC Capbreton - [casc.capbreton@gmail.com](mailto:casc.capbreton@gmail.com) - 40130 CAPBRETON

- **1 bon d'achat de 150€ - DOLPHIN SATAYA**

- Dolphin Sataya : Une expérience unique en Mer Rouge. Croisière éthique de 7 jours pour observer les dauphins à long bec dans leur habitat naturel.
- Bon d'achat valable uniquement sur la croisière du 11 au 18 avril 2026
- Valeur du lot : 150€
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Dolphin Sataya - [contact@dolphinsataya.com](mailto:contact@dolphinsataya.com) - <https://dolphinsataya.com/>

- **BD "Le dauphin rien qu'un peu défoncé" - ALPHONSE D.**

- Observateur de l'évolution préoccupante de son environnement, Alphonse nous livre ses réflexions de mammifère sous psychotropes.
- Valeur du lot : 11,90€
- Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge du Partenaire.
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Alphonse D. / Vincent Berdillon - [www.instagram.com/alphonse\\_le\\_dauphin](http://www.instagram.com/alphonse_le_dauphin)

- **Masque Beuchat "SHARK" - SPOT PLONGÉE**
  - Valeur du lot : 59,90€
  - Colori : atoll / bleu turquoise
  - Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge de l'Organisateur.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Spot Plongée - [info@spotplongee.fr](mailto:info@spotplongee.fr)
  
- **Bon d'achat de 15€ - MARINE IN HOSSEGOR**
  - Bijoux faits main en plastique ramassé sur les plages landaises
  - Valeur du lot : 15€. Non cumulable avec d'autres offres.
  - Période de validité : Du 15/12/2025 au 31/01/2026
  - Valable sur : le site internet et sur les marchés
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Marine in Hossegor - [www.marineinhossegor.com](http://www.marineinhossegor.com) - [www.instagram.com/marine\\_in\\_hossegor](https://www.instagram.com/marine_in_hossegor)
  
- **1 baptême d'apnée - PRANA FREEDIVE**
  - Baptême d'apnée au canal d'Hossegor, matériel fourni.
  - Âge minimum : à partir de 8 ans
  - Valeur du lot : 60€ le baptême
  - Période de validité : Du 01/01/2026 au 31/12/2026
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Prana Freedive / Charlène Buisson - [pranayogacharlene@gmail.com](mailto:pranayogacharlene@gmail.com) - 40130 CAPBRETON
  
- **2 carnets de plongée - AVENTURA EDITIONS**
  - Avec ce carnet, chaque plongée devient une histoire à raconter encore et encore. Un carnet pensé pour tous les plongeurs, quels que soient leur niveau et leur âge. Complet, il vous transporte au cœur du monde passionnant de la plongée, vous permettant de noter vos plongées les plus inoubliables, vos spots préférés et vos rencontres avec la vie marine.
  - Valeur du lot : 15,90€ le carnet
  - Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge du Partenaire.
  - Nombre de gagnant : 2 gagnants
  - Coordonnées du Partenaire : Aventura Editions - [contact@aventura-editions.com](mailto:contact@aventura-editions.com)
  
- **Guide au choix + Guide des signes de plongée - PICTOLIFE**
  - 1 guide au choix parmi les six : Pacifique Asiatique, Méditerranée, Atlantique Est, Caraïbes, Macaronésie ou Océan Indien et Mer Rouge + 1 Guide des signes de plongée
  - Valeur du lot : 34,88€
  - Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge de l'Organisateur.
  - Nombre de gagnant : 1 gagnant
  - Coordonnées du Partenaire : Pictolife - [contact@pictolife.net](mailto:contact@pictolife.net)
  
- **Objets décoratifs - SEA STONES**
  - Ensemble de trois objets décoratifs : 1 coupelle coquillage, 1 coupelle ovale et 1 porte photo
  - Valeur du lot : 40€

- Envoi en France Métropolitaine. Frais de port à la charge du Partenaire.
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Sea Stones - [www.instagram.com/seastones.so](http://www.instagram.com/seastones.so)

**● Bon d'achat de 80€ - RED SEA DIVING COLLEGE**

- Valable sur les baptêmes, plongées, croisières et formations
- Valeur du lot : 80€
- Période de validité : Du 01/01/2026 au 31/12/2026
- Nombre de gagnant : 1 gagnant
- Coordonnées du Partenaire : Red Sea Diving College - [sales@sinaï-services.com](mailto:sales@sinaï-services.com) - Sharm el-Sheikh, Egypte

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation et ne peuvent être cessibles. La Société Organisatrice et les Partenaires ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par les gagnants.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice et les Partenaires se réservent le droit d'annuler les lots gagnés sans contrepartie ou de remplacer les lots par tout autre lot.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable pour tous incidents / accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

## **ARTICLE 5 – DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront tirés au sort chaque jour parmi les participants ayant validés l'ensemble des critères du Jeu «CALENDRIER DE L'AVENT». Les tirages au sort ont lieu sur [plouf-plouf.fr](http://plouf-plouf.fr) 7 jours après la publication du lot et seront enregistrés.

Les gagnants seront annoncés en story Instagram et Facebook et seront contactés directement par message privé par la Société Organisatrice dans un délai de 24 heures après le tirage au sort afin de leur communiquer leur gain. Les gagnants devront accepter leur lot par message ou retour de mail à la Société Organisatrice (mail : [contact@aventuresoceanes.fr](mailto:contact@aventuresoceanes.fr)) dans les 24 heures suivant l'envoi du message par la Société Organisatrice.

A défaut de confirmation par les gagnants dans les conditions susvisées, ces derniers seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'attribuer le lot à d'autres gagnants parmi la liste de suppléants désignés lors du tirage au sort.

Les gagnants recevront alors un mail avec le process d'émission du lot de la Société Organisatrice les informant de la procédure à suivre pour bénéficier de leur lot.

Les coordonnées du Partenaire seront transmises au gagnant dès la confirmation de gain afin de permettre la prise de contact.

Les cadeaux seront :

- Soit envoyés en version numérique (bons d'achat)
- Soit expédiés par voie postale
- Soit remis directement par les Partenaires concernés

Les frais de livraison éventuels en France métropolitaine sont pris en charge par l'Organisateur ou les Partenaires.

## **ARTICLE 6 – ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION**

En cas de non-respect du présent règlement, des modalités de participation ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront alors indiqués tels quels dans le présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement d'Instagram
- problème d'acheminement postal
- annulation ou modification d'un lot par un partenaire.

## **ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS**

Vos données personnelles sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

En envoyant les documents requis pour assurer votre participation à notre Jeu, vous consentez à ce que nous traitions et collections vos données personnelles. Les données personnelles recueillies sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au Jeu.

Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice aux seules fins de la prise en compte de votre participation au Jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vos données pourront aussi être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve de votre accord. Vos données personnelles sont transférées à nos services marketing et communication, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu. Ces sous-traitants sont situés dans l'Union Européenne.

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le Jeu arrivé à terme ou seront conservées pour une durée maximum de 3 ans si vous avez accepté l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITES**

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout accident, dommage corporel ou matériel, incident, perte, préjudice ou litige survenant lors de l'utilisation d'un lot obtenu dans le cadre du présent calendrier de l'avent.

La participation à toute activité (plongée, apnée, mermaiding, croisière, sorties en mer, etc.) se fait sous l'entièr responsabilité du gagnant, qui s'engage à respecter les conditions de sécurité, les exigences médicales, les prérequis techniques ainsi que toutes les consignes du Partenaire proposant l'activité.

Tout litige, demande de remboursement, problème de réservation, report ou annulation concernant un lot devra être traité directement entre le gagnant et le Partenaire associé, sans que l'Organisateur ne puisse être sollicité à ce titre.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la Société Organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

## **ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

## **ARTICLE 11 – DONNEES PERSONNELLES**

La Société Organisatrice met en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. La Société Organisatrice est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection

commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête à : contact@aventuresoceanes.fr.

S'il estime, après avoir contacté la Société que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

## **ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la Société Organisatrice. Les participants sont soumis à la réglementation

française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.